

Vœu pour exiger de l'Etat la poursuite des études spécifiques sur la santé des habitants sur le bassin de Saint-Nazaire

Groupe Ensemble, soyons Saint-Nazaire

Considérant le taux de mortalité par cancer supérieur de 39% à la moyenne nationale chez les hommes de moins de 65 ans dans le bassin de Saint-Nazaire ;

Considérant les premiers résultats de l'étude de zone encore en cours, et en particulier la présence anormalement élevée de plomb et d'arsenic dans les sols et dans les puits à Méan-Penhoët à Saint-Nazaire et à Gron à Montoir-de-Bretagne, et de cobalt dans la zone de Brais ;

Considérant l'absence de seuil d'acceptabilité pour le Chrome VI, substance cancérogène utilisée par certains industriels sur le territoire par dérogation à son interdiction ;

Considérant l'absence de dépistage organisé par l'Agence régionale de Santé suite à la pollution au plomb du square des Aviateurs, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes ;

Considérant les résultats de la première étude nationale conduite par Santé Publique France autour de 42 bassins industriels dont celui de Saint-Nazaire, qui fait état d'un surrisque d'asthme chez l'enfant et de morbidité respiratoire chronique chez les adultes âgés de 40 ans ou plus dans les communes situées à proximité d'un grand bassin industriel ;

Considérant que les données disponibles relatives au tabagisme et la consommation d'alcool ne suffisent pas à expliquer ces indicateurs élevés ;

Considérant le refus de l'Etat de mener d'autres études spécifiques au bassin de Saint-Nazaire, en particulier le refus de mener une étude épidémiologique ou une étude d'imprégnation permettant de mesurer les polluants effectivement assimilés par la population ;

Considérant que cette étude est réclamée depuis des années par des associations locales et qu'elle est essentielle pour comprendre l'influence des pollutions industrielles sur les maladies des habitants et les habitantes, travailleurs et travailleuses qui sont exposés-es à ces pollutions ;

Considérant que le développement industriel au XXI^e siècle doit se faire d'une part dans le respect de l'environnement et de la santé publique, et d'autre part en concertation avec les salariés et les riverains des sites concernés,

Le Conseil Municipal de Saint-Nazaire exige de la part de l'Etat la poursuite des investigations spécifiques et en particulier la réalisation d'une étude épidémiologique locale. L'objectif est d'identifier les liens entre état de santé et exposition à des facteurs de risques pour enfin trouver des explications à ces indicateurs alarmants.

Le Conseil Municipal de Saint-Nazaire appelle également la mise en place d'une étude d'imprégnation pour mesurer la pollution absorbée par la population.